



LES CLOCHES DE MELJAC

Les cloches de l'église de Meljac

Indépendamment de ce que nous rapporte la tradition orale, «l'Histoire» des cloches de notre église repose aujourd'hui, au stade des investigations que nous avons pu réaliser, sur 2 documents.

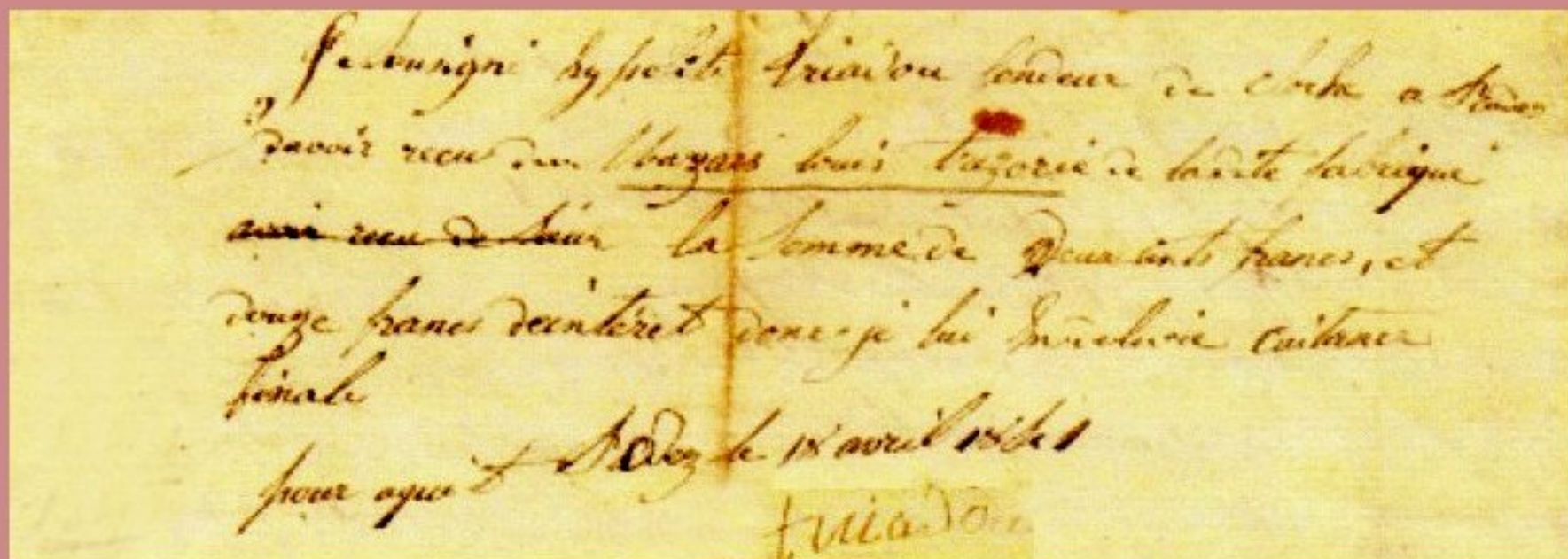
Le premier document est daté du 21 juillet 1837.

Il s'agit d'un acte sous seing privé établi par Hippolyte Triadou fondeur de cloches à Rodez et la Fabrique de la paroisse de Meljac pour la commande de deux nouvelles cloches avec reprise d'une cloche ancienne cassée dont on réutilisera le métal.



Les cloches de l'église de Meljac

Au verso de cet acte passé le 21 juillet 1837, figurent datées du 18 avril 1841, quelques lignes signées "Triadou" dans lesquelles ce dernier donne quittance finale à Louis Mazars, trésorier de la Fabrique de la paroisse de Meljac.



Je soussigné Joseph Triadou lende de cloche a
avoir reçu de Louis Mazars trésorier de la dite fabrique
la somme de deux cents francs, et
vingt francs d'intérêt pour ce qui lui en est dû
finale
pour ager le 18 avril 1841
Triadou

Le détail des prestations dont les conditions de paiement prévues dans cette acte, figure dans la monographie "Meljac" (édition 1974) réalisée par Edmond Azam (cf. page suivante).

Réparation des cloches en 1837.

Un acte sous seing privé établi le 21 Juillet 1837, contient les conventions relatives à cette réparation:

Entre Mr TRIADOU Hippolyte, fondeur en métaux, de RODEZ,
Et les fabriciens figurant à la signature : Enjalbert, Roube, Cayron, Mazars -Boudes, étant curé, il fut stipulé :

- 1-2 cloches seront fondues. l'une de 8 à 9 quintaux. l'autre de 4 quintaux,
- 2-Prix du métal employé: 140 Frs le quintal, ou 1 Livre 40,
- 3- remise d'une vieille cloche cassée, dont le métal sera repris à raison de 100 Frs le quintal, ou 1 Livre ancienne,
- 4- le transport de la vieille cloche sera à la charge de la paroisse,
- 5- Triadou accorde des délais de paiement, moyennant 5% d'intérêts,
- 6- Triadou s'engage à fournir deux cloches "ayant un son harmonieux et sonore", il répond de leur solidité pour 2 ans à dater du jour où "elles seront mises en branle au clocher dudit Meljac"; elles seraient remplacées sans aucun frais, si elles venaient à se casser dans le délai de garantie.

Pour savoir si ces deux cloches sont dans le nouveau clocher (l'actuel) il faudrait lire l'inscription portée sur les cloches, qui comporte notamment la date de leur baptême, ainsi que les noms de leurs parrain et marraine.

C'est Louis MAZARS, de la Bessière, alors âgé d'une quarantaine d'années qui s'occupait de recueillir les fonds dans chaque famille de la paroisse.

Louis Mazars a noté:

" J'ai donné à Monsieur le Curé et aux marguilliers, lorsqu'ils ont été quérir les cloches, le 20 Juillet (1837 -?-) sans doute, car ces fonds avaient été recueillis par avance et l'acte sous seing privé dut être établi, le jour de la livraison, car la confiance régnait)

1	- donc, le 20 Juillet 1837.....	219 Frs,
2	- ensuite, le 21 Janvier 1838.....	300 Frs,
3	" le 20 Février 1839,.....	210 Frs,
4	- le 29 Février 1840.....	204 Frs,
5	- le 1er Février 1841.....	280 Frs. "*****"

Le 18 Avril 1841, Triadou donnait quittance pour..... 212 Frs.

fin de paiement à Louis Mazars, trésorier de la
Fabrique. Les deux cloches revenaient donc à 1.425 Frs
=====

La 1ère édition de 1971 de la monographie «Meljac» s'enrichit en 1974 du contenu de documents concernant notamment la paroisse obligamment prêtés par la famille Mazars de la Bessière de Meljac.

*Cf. dans les 4 pages suivantes:
- d'une part la copie réduite recto et verso de l'acte en question;
- d'autre part, la transcription réalisée par Meljac. Net des deux pages recto & verso de l'acte.*



Entre nous Jousquier membres composant la fabrique
De l'église de Metz, existant pour la paroisse de même
nom, pour laquelle nous nous portons fort, d'une part,
et le sieur Hippolyte Tridon, fondeur en métaux, botte
à Paris, d'autre part; à été convenu et arrêté pour mutuelle
et réciproque stipulation et acceptation, ce qui suit.

1° nous être fabriciens, existant comme tel est, baillours and
Hippolyte Tridon à fonder deux cloches pour notre dite
église, lesquelles seront l'une de poids de huit à neuf
quintaux, et l'autre de trois à quatre quintaux.

2° Le prix entre nous un coin de métal qui sera employé
par ledit Tridon, à être fixé entre lui et nous à la somme de
cent quarante francs le quintal ou à une franc quarante
centimes la livre suissée.

3° nous lui remettre en déduction de la quantité de métal à
employer une vieille cloche celle dont le poids sera de un
quintal, et où les nouvelles seront fondus, le métal de la dite
vieux cloche sera pris par ledit Hippolyte Tridon à raison de
cent francs le quintal, mille poids, ou à raison de un franc
la livre suissée.

4° Le transport tant des nouvelles que de la vieille cloche
devant à notre charge.

5° nous nous obligons à payer au sieur Hippolyte Tridon
la somme qui sera reconnue lui être due, après qu'il aura été
proposé au passage de cette dite cloche dans six mois à compter
de cette dernière époque, sous annual intérêt, mais si dans
les six mois nous ne pourrions nous libérer envers le dit
Hippolyte Tridon, et lui-ci nous accorde pour le paiement
un délai de trois ans et dans le cas où nous serillions en
projeté, nous nous obligons à lui payer l'intérêt de la
somme due à raison de cinq pour cent.

« Entre nous soussignés membres composant la fabrique de l'église de Meljac agissant pour la paroisse du même nom, pour laquelle nous nous portons forts d'une part et le sieur Hippolyte Triadou, fondeur en métaux habitant à Rodez d'autre part ; a été convenu et arrêté sous mutuelle et réciproque stipulation et acceptation ce qui suit :

1° nous dits fabriciens, agissant comme dit est, baillons au dit Hippolyte Triadou à fondre deux cloches pour notre dite église, lesquelles seront l'une du poids de huit à neuf quintaux, et l'autre de trois à quatre quintaux.

2° Le prix entre nous convenu du métal qui sera employé par le dit Triadou, a été fixé entre lui et nous à la somme de cent quarante francs le quintal ou à un franc quarante centimes la livre ancienne.

3° Nous lui remettons en en déduction de la quantité de métal à employer, une vieille cloche cassée dont le poids sera reconnu à Rodez et où les nouvelles seront fondues ; le métal de laquelle vieille cloche sera pris par M. Hippolyte Triadou à raison de cent francs le quintal ancien poids ou à raison de un franc la livre ancienne.

4° Le transport tant des nouvelles que de la vieille cloche demeure à notre charge.

5° Nous nous obligeons à payer au sieur Hippolyte Triadou la somme qui sera reconnue lui être due après qu'il aura procédé au pesage des dites deux cloches, dans dix mois à compter de cette dernière époque, sans aucun intérêt. Mais si dans les six mois, nous ne pouvions nous libérer envers le sieur Hippolyte Triadou, celui-ci nous accordera pour le paiement un délai de trois ans et dans le cas où nous voudrions en profiter, nous nous obligeons à lui payer l'intérêt de la somme due de cinq pour cent.

Convention cloches avec Triadou - suite 1841

6° De mon côté, moi dit Triadou m'engage à fournir les dites deux cloches ayant un son harmonieux et sonore et en outre, je réponds de leur solidité pendant deux ans à dater du jour où elles seront mises en branle au clocher de Meljac et dans le cas où elles viendraient à se casser, je m'engage à les refondre à mes frais. J'accepte de plus à peine de tous dépens, dommages et intérêts, toutes les charges et conditions ci-dessus entre nous stipulées.

Fait en double minute avec promesse de rédiger en acte public de l'un, sous les peines du Droit, à Meljac le 21 juillet mille huit cent trente sept ».

Signé : Enjalbert, Mazars, Roube, Cayron, Boudes, Triadou

Se trouve ajoutée sous la plume d'Hippolyte Triadou, sur un des exemplaires de la convention et datée du 18 avril 1841 la formule suivante :

« Je soussigné Hippolyte Triadou fondateur de cloches certifie avoir reçu de Mazars Louis trésorier de la dite fabrique la somme de deux cent francs et douze francs d'intérêts ; donc je lui délivre quittance finale.

Pour acquit, Rodez le 18 avril 1841 ».

Signé : Triadou.

Les cloches de l'église de Meljac (suite)

Le deuxième document est daté du 16 septembre 1889.

Il s'agit du compte rendu de la cérémonie de bénédiction d'une nouvelle cloche établie par Henri Clergue, curé de Meljac de 1878 à 1906.

Bénédiction
d'une cloche
le 16th
1889

Le 16 septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf
jour d'adoration pour la paroisse de Meljac, il a
eu lieu la bénédiction d'une cloche sortie des ateliers
de M. Aman Triadou de Rodez. Elle pèse 220 kilos
et donne la note si naturel, au lieu diapason. Elle
coûte 550 f. non compris le battant et les couronnets, qui en
augmentent le prix de 26 f. Elle porte en exergue l'inscription:
Cor Jesu sacratissimum, Misere Nobis. Clergue. H. curé 1889

«Cor Jesu sacratissimum miserere nobis» = «Coeur très saint de Jésus, ayez pitié de nous».

Cf. dans les 4 pages qui suivent

- d'une part la copie recto et verso du compte rendu du curé Clergue,
- d'autre part, la transcription réalisée par Meljac.Net des 2 pages recto et verso du même compte rendu.

RECTO

Bénédiction
d'une cloche
le 16th

1889

mm

Le 16 septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf
jour d'adoration pour la paroisse de Melan. Il a
eu lieu la bénédiction d'une cloche forte des ateliers
De M. Amann Crisolou de Rodz. Elle pèse 220 Kilos
et donne la note si naturel, au son de piston. Elle
coute 550 f. non compris le battant et les courants, qui en
augmentent le prix de 26 f. Elle porte en exergue l'inscription:
Cor Jesu Sacratissimum, Misere Nobis. Clergues. N. évêq. 1889
Celle date rappellera à la paroisse le deuxième centenaire
de l'apparition de N. S. J. C. à la Bienheureuse Marguerite
Marie Alacoque, lui montrant son divin cœur, et lui
présentant toutes les grâces qu'on retire de cette dévotion.
Elle leur rappellera encore, la consécration que chaque
chef de famille a faite en présence de tous ses enfants
et renouvelée à l'église, en la fête de saint cœur d. j. par
le 30 juin.

On y lit ensuite les noms du parrain et de la marraine
Louis Mazars de la Penne; Marie Rey, épouse
Eugène du Puch

Cette bénédiction solennelle a été faite par M.
Urban Albinet curé de la ville, provincial du District
de Lédergues, en présence d'un grand nombre de prêtres
du District et des environs, dont les noms sont inscrits au
procès verbal, dans le livre des Adorations de la paroisse.

Tous ces prêtres, en habit de cérémonie ont été chantés
les répons avec beaucoup de solennité, ensuite M. H. H. H. H.
curé de Casseque Begonhis est monté en chaire pour
expliquer le symbolisme des cloches, et il l'a fait avec
beaucoup de tact et de simplicité. Il a rapporté à l'épiscopat

VERSO La thèse une foule d'exemples et de citations qui ont singulièrement intéressé les auditeurs et profondément fixé la doctrine dans leur esprit. après quoi on a procédé à la bénédiction avec toutes les cérémonies liturgiques.

L'église, dans son extrême pauvreté architecturale, après avoir pris un air de fête, quoique peu grandiose, grâce au dévouement du très cher père Marie de la Croix, de Gramat, (Sot.) et de Marie Molinier de la Laurenie, ont admiré, une belle garde robe, au tour de la chaire, une belle guirlande tracée avec goût; mais ce qui en faisait le plus bel ornement, c'est la foule compacte qui suivait avec le plus vif intérêt, une cérémonie, - qu'on n'avait plus vue pour la plus part, quoique un peu longue elle n'a pas fatigué, et on a été heureux de l'entendre raisonner avec ses deux sœurs pendant la bénédiction du très saint sacrement.

Elle n'a pu de suite aller les rejoindre dans la modeste tour qui l'attendait avec impatience. Il fallait pour le contre poids, le soin a été confié à J. Pierre Molinier de la Laurenie, et à Auguste Bourquet Jean De N. Oljac, forgeron, ils s'en sont admirablement bien acquittés, elle est parfaitement composée et se sonne sans effort. Grâce à l'habileté d'Auguste Bourquet, elle été très bien mise à sa place et maintes fois elle fait entendre ses trois sons en parfaite harmonie avec les deux autres.

Il était difficile de désirer mieux sous ce rapport.

Puis l'abbé raisonnant longtemps et redire aux qu'on s'en va succéder dans la paroisse, on les appelant sans cesse à la prière, en prenant part à leur joie et leurs tristesse, je m'appelle. O Marie - Marie - Sois. invoquez avec confiance votre glorieux patron aimez votre nom Dieu ciel, honorez le puissant protecteur de la France.

Bénédition d'une cloche - 16 septembre 1889

« Le 16 septembre mil huit cent quatre vingt neuf, jour d'adoration pour la paroisse de Meljac a eu lieu la bénédiction d'une cloche sortie des ateliers de M. Amans Triadou de Rodez. Elle pèse 220 kilos et donne la note si naturel, ancien diapason. Elle coûte 550 Frs non compris le battant et les coussinets qui en augmentent le prix de 26 Frs. Elle porte en exergue l'inscription : « Cor Jesu sacratissimum miserere nobis (1) - Clergue. H. curé 1889 ». Cette date rappellera à la paroisse le deuxième centenaire de l'apparition de N. S. J. C. (2) à la bienheureuse Marguerite Marie Alacoque (3), lui montrant son divin cœur et lui prédisant toutes les grâces qu'on retirera de cette dévotion. Elle leur rappellera encore la consécration que chaque chef de famille a faite de tous ses enfants et renouvelée à l'église en la fête du Sacré Cœur. On y lit ensuite les noms du parrain et de la marraine : Louis Mazars de la Bessière ; Marie Rey épouse Enjalbert du Puech. Cette bénédiction solennelle a été faite par M. Urbain Enjalbert curé de la Selve, pro-vicaire du district de Lédergues en présence d'un grand nombre de prêtres du district et des environs, dont les noms sont inscrits au procès verbal dans le livre des délibérations de la paroisse. Tous ces prêtres en habit de chœur ont d'abord chanté les vêpres avec beaucoup de solennité. Ensuite M. Massol curé de Cassagnes Bégonhès est monté en chaire pour expliquer le symbolisme des cloches et il l'a fait avec beaucoup de tact et de lucidité : il a apporté à sa thèse une foule d'exemples et de citations qui ont singulièrement intéressé les auditeurs et profondément gravé la doctrine dans leur esprit après quoi on a procédé à la bénédiction avec toutes les cérémonies liturgiques. ... / ...

Bénédiction d'une cloche - 16 septembre 1889 (suite)

L'église dans son extrême pauvreté architecturale avait pris un air de fête quelque peu grandiose grâce au dévouement du très cher frère Marie de la communauté de Gramat (Lot) et de Marie Molinier de la Tourénie ; on admirait autour de la cloche une belle guirlande tressée avec goût mais ce qui en faisait le plus bel ornement, c'était la foule compacte qui suivait avec le plus vif intérêt une cérémonie qu'on n'avait plus vue pour la plus part, quoique un peu longue elle n'a pas fatigué et on a été heureux de l'entendre résonner avec ses deux sœurs pendant la bénédiction du très saint sacrement.

Elle n'a pu de suite aller les rejoindre dans la modeste tour qui l'attendait avec impatience. Il fallait faire le contrepois. Ce soin a été confié à J. Pierre Molinier de la Tourénie et à Auguste Bousquet de Meljac forgeron ; ils s'en sont admirablement bien acquittés. Elle est parfaitement composée et se sonne sans effort. Grâce à l'habileté d'Auguste Bousquet, elle a été lestement mise à sa place et maintenant elle fait entendre ses doux sons en parfaite harmonie avec les deux autres.

Il était difficile de désirer mieux sous ce rapport.

Puisse-t-elle sonner longtemps et redire aux générations qui se succéderont dans la paroisse en les appelant sans cesse à la prière, en prenant part à leur joie et à leur tristesse, 'je m'appelle Blaise - Marie - Louis : invoquez avec confiance votre glorieux patron, aimez votre mère du ciel, honorez le puissant protecteur de la France' ».

(1) - « Cor Jesu sacratissimum miserere nobis » = « Cœur très saint de Jésus, ayez pitié de nous ».

(2) - Notre Seigneur Jésus Christ.

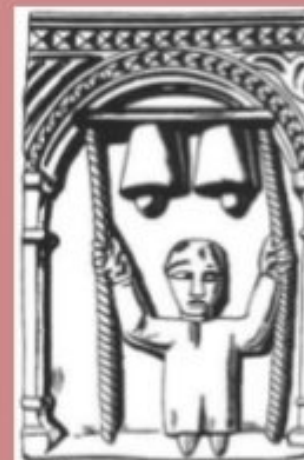
(3) - Marguerite-Marie Alacoque, religieuse bourguignonne, née le 22 juillet 1647 à Verosvres et morte le 17 octobre 1690 à Paray-le-Monial est une mystique de l'Ordre de la Visitation. Elle a été canonisée en 1920.



DOCUMENTS EN ANNEXE

- pages 015 à 017
documents publicitaires
de la fonderie Triadou

- pages 018 & 019
"lou campanier"



Document publicitaire produit par la "Maison Chocolat Guérin-Boutron"
marque de luxe française en activité en France de 1775 à 1942
2016 date du rachat marque le réveil et 2017 le lancement
de la nouvelle production depuis la Belgique.

TRIADOU PÈRE & FILS

Fonderie de Cloches

Excellent Métal
Riche Ornementation
Inscriptions saillantes
Accord irréprochable
Élégance de Formes
Sonorité agréable



Fonderie de Cloche

Excellent Métal
Riche Ornementation
Inscriptions saillantes
Accord irréprochable
Élégance de Formes
Sonorité agréable



A RODEZ

AVEYRON

A RODEZ

FONDERIE DE CLOCHES



Premier Prix, Médaille de Vermeil.



Premier Prix, Médaille d'Argent.



Premier Prix, Médaille de Vermeil.

BOUSSINETS

patentés S. G. D. G.

BOURDONNONS

nombre d'Horloges

CARILLONS



TRIADOU PÈRE & FILS

FONDEURS

3, Boulevard du Lycée, 3, à RODEZ (Aveyron)

MONTURES

Bois ou Fonte tous systèmes

ACCORDS GARANTIS

Refonte

DE VIEILLES CLOCHES



MAISON FONDÉE EN 1610



MONSIEUR LE CURÉ,

Depuis bien longtemps nous n'avons eu l'honneur de vous offrir nos services, cependant les agrandissements incessifs qu'ont dû subir nos ateliers à la suite des travaux considérables que nous avons livrés, les modifications importantes apportées par nous dans la confection et dans la pose des cloches, et enfin l'expérience acquise par une longue pratique, nous engageant à venir vous faire part des sérieux avantages que nous sommes à même de vous faire profiter.

Notre maison, qui date de **près de trois siècles**, est sans nul doute connue de vous, veuillez nous permettre de vous assurer, monsieur, que nulle autre part vous ne trouverez comme chez nous une ornementation d'un goût plus recherché et plus sévère, des inscriptions plus belles et d'un plus haut relief — *ce système d'inscription est connu de nous seuls et nous permet de détacher en haut relief chaque lettre.* — une justesse plus irréprochable dans l'accord, une plus agréable et plus éclatante sonorité et des formes plus élégantes. Plusieurs médailles obtenues à différentes expositions ont été une récompense méritée des progrès réalisés par nous dans cette industrie.

Nous venons donc en toute confiance vous exposer nos conditions et en même temps vous faire connaître aussi brièvement que possible les principaux avantages que nous pouvons mettre à votre disposition.

Les métaux employés, tous d'une **excellente qualité**, sont uniquement composés de **Cuivre du Chili raffiné et d'étain Banca**. Voici quelles sont les proportions : sur **cent parties de métal** nous mettons **soixante-dix parties de cuivre et vingt-deux parties d'étain**.

Du reste, si dans les livraisons que nous aurions l'honneur de vous faire, ces proportions n'étaient pas observées nous nous engageons à refaire à nos frais le travail.

L'accord des cloches neuves entre elles et celui des anciennes avec les nouvelles est parfaitement assuré et garanti par nous.

Pendant la durée de deux ans, à partir du jour de l'expédition, nous vous répondons de **la casse** des cloches que vous voudrez bien nous commander.

Nous prenons à notre charge le transport par voie ferrée des vieilles cloches que vous voudriez nous adresser ainsi que celui des nouvelles que nous aurions à vous fournir.

Tous les **battants** de nos cloches sont en **fer forgé** et sont **tournés**.

MONTURES

Nous pouvons vous livrer tous les différents systèmes de montage pour la mise en mouvement des cloches, tels que le système à la roue, le système balancier avec monture en bois ou avec monture en fonte.

Nous devons attirer votre attention sur l'examen minutieux que nous faisons subir à toutes les cloches que nous livrons. Elles sont toutes essayées sur un beffroi, construit dans nos ateliers, et ne vous sont expédiées que lorsqu'elles ne laissent absolument rien à désirer sous tous les rapports, ce qui évite plus tard de longs travaux et de fortes dépenses.

Accessoires nécessaires au mouvement des Cloches, Coussinets brevetés S. G. D. G.

Nous vous recommandons d'une manière toute spéciale ces nouveaux coussinets qui, par leur simplicité, leur sensibilité et la modicité de leur prix, sont définitivement adoptés aujourd'hui, quoique d'une application toute récente. Avec ces nouveaux coussinets une cloche, montée au système à roue, donne **cent trente coups** après que l'on a lâché la corde, et, montée au système balancier, elle donne **quatre-vingt-dix coups**. Deux mots résumant cet avantageux système :

SENSIBILITÉ & DOUCEUR

Si vous en manifestez le désir, nous pouvons adapter ce nouveau système de coussinets aux anciennes montures, ce qui serait d'un avantage inappréciable sous le rapport de la sonorité des cloches et de la solidité des beffrois.

Outillage pour la mise en place

Nous nous ferons un plaisir de mettre à votre disposition tout l'outillage nécessaire pour le placement de cloches tels que cordages, mouffles, treuils, etc., et nous pourrions même, si vous le désirez, présider à ce travail.

Dans l'espoir que, appréciant les sérieux avantages que nous vous offrons, vous voudrez bien nous accorder votre confiance et nous adresser une commande à vos premiers besoins, nous vous prions d'agréer, monsieur le Curé, nos salutations respectueuses,

TRIADOU PÈRE & FILS

Rodez (Aveyron), le 20 août 1878.

Les tournées du *campanier*.

Le métier de sonneur de cloches, qui n'a pas totalement disparu en Aveyron, était florissant avant l'électrification des clochers au cours des années 1960-1970. Suspendu aux cordes trois fois par jour au moment de l'Angélus, avant les messes et les cérémonies (baptêmes, mariages, enterrements, services funèbres), par temps d'orage pour éloigner la foudre et la grêle, le *campanier* devait être disponible d'un bout à l'autre de l'année. Mais sa peine était récompensée par les dons des paroissiens dont il sollicitait la générosité deux fois l'an, à Pâques pour la quête des œufs et à l'automne pour la collecte du blé. (d'après Daniel Crozes - Naucelle)





A Meljac, la fonction de sonneur - lou campanier- fut, autant qu'on s'en souvienne, dévolue au plus proche voisin de l'église pour autant qu'il l'acceptât. Ainsi ce fut le plus souvent à la famille Massol du Bourg qu'incomba la mission avec, de 1922 à 1950, Ernest Massol, le grand-père d'Alain et de Jean-Paul; de 1950 à 1974, René Massol père d'Alain et de 1974 à 1985, Ernest Massol, frère de René et père de Jean-Paul; avec en 1977-78, un "intermède" assuré par Maurice Vigroux du Bourg de Meljac. Après le décès d'Ernest Massol en 1985, les cloches furent électrifiées.



Aujourd'hui, il y a 3 cloches dans le clocher de l'église de Meljac et il y a fort à parier que ce sont bien les 3 cloches récupérées sur l'ancienne église avant démolition et construction de la nouvelle église en 1900 à savoir, les 2 cloches livrées par Triadou en 1841 et la cloche bénie en 1889 dont le curé Clergus dit dans son compte rendu "qu'elle a été rejoindre ses deux sœurs"